

Le 30 avril 2020

NOTE D'INFORMATION N° 2020/05

I. COVID-19 - DISTRIBUTION DE MASQUES.

Suite à l'annonce de Monsieur le Président de la République relative au déconfinement, la commune a décidé d'acheter un masque réutilisable pour chaque Breuillois et de procéder, sous réserve de livraison, à leur distribution avant le 11 mai.

Cette distribution répond à 3 objectifs :

- Assurer le maintien et la continuité des effets bénéfiques du confinement
- Participer à votre sécurité sanitaire
- Anticiper un éventuel port obligatoire dans les espaces publics.

La distribution de ces masques devrait être faite en porte à porte entre le 04 mai et le 09 mai. Un masque par adulte et enfant scolarisé à partir de l'école primaire sera offert par la Commune. Lors de cette distribution, une fiche descriptive avec les préconisations d'utilisation de ce masque sera remise.

Il sera inutile de se présenter en mairie pour retirer des masques. En cas de besoin, vous pouvez contacter les services de la mairie au 01.30.42.62.35.

Le Conseil Départemental doit également doter, dans les semaines à venir, toutes les communes des Yvelines de moins de 15 000 habitants de 2 masques réutilisables supplémentaires par habitant. Dès réception, nous vous les ferons également parvenir.

Je vous rappelle que les masques ne constituent pas une protection suffisante contre le COVID-19, mais ils sont un complément aux gestes barrières.

II. RÉOUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX.

Si les conditions sanitaires sont réunies, la Mairie et la Bibliothèque « *Les Mots Passants* » seront à nouveau accessibles au public à **partir du mardi 12 mai 2020**. Pour des raisons de sécurité, l'accès à ces deux services sera limité à une personne à la fois, le port du masque et la désinfection des mains seront obligatoires avant d'entrer.

..!..

Jours et horaires d'ouverture :

Mairie :

mardi de 16h à 19h – vendredi de 17h à 19h – samedi de 10h à 12h

Bibliothèque :

mardi de 16 h à 19h

NB : afin d'éviter à avoir à manipuler les livres en rayons, un choix et/ou une réservation par internet devront être privilégiés sur <http://mabib.fr/breuil-bois-robert>

Salle de la Mare Henriette : elle reste fermée à la location et aux associations jusqu'à nouvel ordre.

III. MÉDAILLES DU TRAVAIL.

Le dépôt de dossiers dématérialisés est désormais le seul canal de transmission accepté à compter du 1er mai 2020.

Tous les dossiers doivent donc être déposés ici pour :

- les Médailles d'honneur du Travail :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

- les Médailles d'honneur Agricoles :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>

- les Médailles d'Honneur régionales, départementales et communales :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

(les demandes sont toujours à faire par l'employeur directement, non pas par les administrés eux-mêmes).

IV. INSCRIPTIONS SCOLAIRES.

Il est rappelé aux parents d'**enfants nés en 2017** ou nouvellement arrivés sur la Commune que les inscriptions scolaires se font dès maintenant en Mairie du domicile, à l'aide du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Le Maire
Didier Lebret